



DT - SCDD
Case postale 36
1211 Genève 8

N/réf. : BC/jpt13.01.2025

Genève, le 13 janvier 2025

CONSEIL DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)
RAPPORT D'ACTIVITE MANDATURE 2024-2029
1ERE ANNEE
(1ER FEVRIER 2024 – 31 JANVIER 2025)

1. Bases légales du Conseil du développement durable

- Loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (LCOF; A2 20);
- Art. 5 du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Art. 3 al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 2 octobre 1997 (LaLPE; K 1 70);
- Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 12 mai 2016 (LDD; A 2 60);
- Règlement du Conseil du développement durable, du 12 mars 2014 (RCDD; K 1 70.04);
- Arrêté relatif à la nomination des membres du Conseil du développement durable du 17 janvier 2024.

2. Compétences et rattachement

L'art. 5, lettre a, RCOF, stipule que le Conseil du développement durable (ci-après: Conseil) est rattaché au département du territoire. L'art. 1 RCDD, précise que le Conseil est rattaché au département chargé de l'environnement. Il est une instance consultative, qui exerce des compétences en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

En matière de développement durable, le Conseil dispose des attributions suivantes :

- a) il est consulté par le Conseil d'État avant le dépôt d'un projet modifiant la LDD;
- b) il est associé à l'élaboration du concept cantonal du développement durable et du plan d'actions visés respectivement aux articles 4 et 5 de la LDD;
- c) il participe à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions;
- d) il peut faire toute proposition qu'il jugerait utile en la matière à l'intention du Conseil d'État;
- e) il participe à l'attribution annuelle de la bourse, du prix et de la distinction du développement durable. Les modalités d'attribution des prix ainsi que l'organisation du concours sont fixées par le Conseil d'État.

En matière de protection de l'environnement, le Conseil a les compétences suivantes :

- a) assister le Conseil d'État dans l'élaboration du concept cantonal de la protection de l'environnement et, le cas échéant, des plans de mesures associés;

Rapport d'activités_CDD_1er-février_2024_31_janv-2025.docx

- b) donner des avis et formuler des propositions sur toutes les questions relatives à la politique cantonale environnementale qui lui sont soumises par le Conseil d'État.

La protection de l'environnement concerne notamment le sol, l'eau, l'air, le climat, l'énergie, la biodiversité et la diversité des paysages, les dangers naturels et les accidents majeurs, le bruit, les déchets et les sites contaminés, les substances et organismes dangereux, ainsi que les radiations ionisantes et non ionisantes.

3. Composition du Conseil

Le Conseil est actuellement composé de 15 membres désignés par le Conseil d'État en raison de leur représentativité, leur compétence et leur engagement en matière de développement durable et d'environnement. Il est composé comme suit :

<i>Domaines représentés</i>	<i>Nombre de représentantes ou représentants</i>
Communes	3 représentantes ou représentants des communes
Domaine de l'environnement	4 représentantes ou représentants en matière de protection de l'environnement
Domaine économique	2 représentantes ou représentants des milieux patronaux 1 représentante ou représentant en matière d'agriculture
Domaine social	2 représentantes ou représentants en matière de lutte contre l'exclusion 1 représentante ou représentant des milieux syndicaux 1 représentante ou représentant des milieux des locataires
Domaine de la jeunesse	1 représentante ou représentant du conseil de la jeunesse ou sa suppléante ou son suppléant

4. Organisation et fonctionnement

Le Conseil est présidé par un de ses membres, désigné par le Conseil d'État. Une vice-présidente ou un vice-président, choisi parmi ses membres, est désigné par le Conseil d'État. Conformément à l'art. 3 du RCDD, le Conseil se réunit au moins 4 fois par an, sur convocation de son président. Les conseillères ou conseillers d'État chargés du développement durable et de l'environnement et les services compétents peuvent assister aux séances du Conseil. La directrice ou le directeur de la direction de la durabilité et du climat représente l'administration et assiste sans droit de vote aux travaux du conseil. Pour la période allant du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025, la présidence a été assurée par M. Daniel Cattani. La vice-présidence a été assurée par Mme Beatriz de Candolle.

La présidence du jury du concours cantonal du développement durable (édition 2024), désigné par le Conseil, a été assurée par Mme Andrea von Maltitz.

CONSEIL DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Représentation des membres du Conseil du développement durable : Mandature 2024 – 2029

Noms et Prénom	Représentant/e	Proposé/e par
Mme Molinari Sonja	des communes	Association des communes genevoises (ACG)
Mme de Candolle Beatriz (Vice-présidente)	des communes	Association des communes genevoises (ACG)
M. Cretegny Willy	des communes	Association des communes genevoises (ACG)
M. Bouvier Léo	en matière de protection de l'environnement	Association Transports et Environnement (ATE Genève)
M. Gillig Jean-Pascal	en matière de protection de l'environnement	WWF Genève
M. Strobel Jérôme	en matière de protection de l'environnement	Association Noé 21
Mme Pulfer-Aebi Anne-Laure (jusqu'à fin juin 2024) Mme Bjertnes Virginia	en matière de protection de l'environnement	Pro Natura Genève
Mme Hardyn Nathalie	des milieux patronaux	Union des associations patronales genevoises (UAPG)
M. Rädler Marc	des milieux patronaux	Union des associations patronales genevoises (UAPG)
M. Millo Charles	en matière d'agriculture	AgriGenève
M. Quillet Etienne	en matière de lutte contre l'exclusion	Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)
M. Nobs Marc	en matière de lutte contre l'exclusion	Fondation Partage
M. Cattani Daniel (Président)	des milieux syndicaux	Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)
Mme Von Maltitz Andrea	des milieux des locataires	Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL)
Mme Alweendo Aguste (Titulaire) Mme Harbarth Miriam (suppléante)	Milieu de la jeunesse	Conseil de la jeunesse (DIP)

5. Activités du Conseil

Durant cette première année de la mandature, le Conseil, en tant que commission extraparlamentaire représentant la société civile, a su travailler en bonne intelligence, et la recherche de compromis a été au centre de ses travaux afin que toutes les opinions représentées au sein du Conseil soient prises en compte. Le Conseil a mené à bien ses missions de façon à apporter une valeur ajoutée tant au Conseil d'État qu'à la Direction de la durabilité et du climat. Le Conseil a été consulté sur la Vision territoriale transfrontalière (VTT) ainsi que sur l'avant-projet de refonte complète de la loi sur les eaux. Le Conseil souhaite disposer d'assez de temps de consultation afin de permettre aux milieux représentés en son sein d'exprimer pleinement leur position. Le Conseil a souhaité que dans l'avenir, la consultation

de ses membres ou la consultation des entités représentées en son sein soient clarifiées, car, la portée des retours de ces deux consultations sont de natures différentes.

S'agissant du projet de loi climat (PL climat), le Conseil a pris acte du principe de reprise des consultations par le département avec les différents milieux pour passer en revue les articles du projet de loi climat pour échanger sur les points d'accord et de désaccord dans une perspective d'un compromis.

Concours cantonal du développement durable :

Cette année, le concours cantonal du développement durable a fêté sa 23^{ème} édition. Dans ce cadre, le jury du concours a examiné les dossiers de candidature et auditionné les candidats en vue de la présélection des lauréats. Sur proposition du jury, et après l'audition des candidats, le Conseil a validé les lauréats de la 23^{ème} édition du concours cantonal du développement durable. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 30 septembre 2024 à l'Uni Mail.

La Bourse a été décernée à deux lauréats : entreprise Immocrush pour son projet de transformation de bureaux vides en colocations pour étudiants et l'association Matériuum pour son projet Reluux de création d'une filière professionnelle pour le reconditionnement des anciens luminaires. Le Prix a été attribué à l'association Atelier de Réparation L'Écrou pour des services professionnels visant à donner une seconde vie aux objets du quotidien. S'agissant de la Distinction cantonale, elle a été octroyée à l'État de Genève, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), la commune de Satigny et le groupe SERBECO, en tant que représentante des 8 autres entreprises participantes (*Déconstruction Auto-Motos SA, HelvéCie, Implenla, Maulini, Pneus Claude SA, Prelco, SIG et Soreval*) pour ZIBAY ÉCOPARC, Des visites guidées à la découverte de l'écologie industrielle. Une mention du Prix a été décernée à Dre Martine Bideau, Dr Jean-Yves Corajod & Pre Johanna Sommer pour leur campagne « 12 mois – 12 actions » pour soigner la santé humaine et celle de la planète.

Il convient de relever que 9 séances dont 6 séances plénières du Conseil et 3 séances du jury du concours ont été tenues pour la 1^{ère} année de mandature.

Tableau récapitulatif des séances du 1^{er} février 2024 – 31 janvier 2025

Nature des séances/domaines	Nombre de séances	Durée (heures)	Dates	Thèmes principaux abordés (Objets traités)
Développement durable	1	2	15.01.2024	Présentation de la plateforme Développement durable et établissements publics autonomes – échange et discussion avec le Conseil. Rapport annuel d'activités du Conseil du développement durable du 1er décembre 2022 au 31 janvier 2024 (validation). Concours cantonal du développement durable (édition 2024) - point de situation.
Développement durable	1	2	27.02.2024	Exhortation des membres du Conseil du développement durable. Composition du jury du concours cantonal du développement durable (édition 2024) et point de situation. Point de situation sur les activités de la Direction de la durabilité et du climat et présentation des enjeux, des objectifs et des projets prioritaires.
Développement durable	1	2	11.03.2024	Présentation de la vision territoriale transfrontalière (VTT) par M. Matthieu Baradel, direction du projet d'agglomération et Mme Prisca Faure, direction de la planification cantonale - office de l'urbanisme. Discussion et recueil des propositions du Conseil du développement durable.
Développement durable Jury du Concours	1	1	15.04.2024	Échanges autour de l'organisation du jury du concours 2024. Revue des dossiers de candidature pour la Bourse, le Prix et la Distinction cantonaux du développement durable 2024. Répartition des dossiers de candidature entre les membres du jury.

Développement durable Jury du Concours	1	4	6.05.2024	Rappel du processus et du déroulement de la séance Retour sur l'examen des dossiers (Edition 2024) Choix des candidats pour l'audition (Bourse, Prix et Distinction) Échanges sur le déroulement des auditions des candidats
Développement durable Jury du concours	1	8	22.05.2024	Rappel sur le déroulement des auditions des candidats. Audition des candidats de la Bourse et du Prix 2024. Choix des lauréats de la Bourse, du Prix et de la Distinction 2024.
Développement durable	1	2	03.06.2024	Rapport du jury du concours cantonal du développement durable (Edition 2024), par Mme Andrea von Maltitz, présidente du jury du concours 2024. Audition des lauréats de la Bourse, du Prix et la Distinction cantonaux du développement durable (édition 2024) Discussion et décision du Conseil du développement durable.
Développement durable	1	2	02.09.2024	Présentation et échanges autour de la consultation sur l'avant-projet de refonte complète de la loi sur les eaux, par M. Gilles Mulhauser, Directeur général de l'office cantonal de l'eau (OCEau- DT) Présentation des indicateurs de la durabilité par M. Giancarlo Copetti, adjoint scientifique (DDC – DT). Loi climat: Point de situation.
Développement durable	1	2	13.01.2025	Présentation et échange sur la consultation du plan d'actions de la Biodiversité 2025-2030 (OCAN), par Mme Émilie Yakoubian, Responsable de la Stratégie Biodiversité Genève 2030 - Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN-DT). Concours cantonal du développement durable - Retour sur l'édition 2024 et point de situation sur l'édition 2025 - composition du jury. Présentation du Bilan carbone territorial du canton de Genève.
Nombre total des séances	9			

6. Le secrétariat du Conseil

La direction de la durabilité et du climat assure le secrétariat du Conseil (*Art. 3 al. 2, RCDD*).
Les missions du secrétariat sont les suivantes :

Il organise avec la présidence du Conseil les travaux de ce dernier, propose les dates et ordres du jour des séances, assure la documentation utile à ses travaux, assiste le président et les membres en les conseillant en matière de procédures et en fournissant les informations techniques nécessaires.

Il prépare les rapports, notes et synthèses des séances, assure le suivi des décisions et l'archivage. Il prépare les documents requis au paiement des jetons de présence des membres du conseil et met à disposition les moyens techniques et logistiques nécessaires aux travaux du conseil (salles, matériel informatique et audiovisuel). Il organise la présentation d'experts internes ou externes à l'administration cantonale, selon les sujets traités par le Conseil.

Par ailleurs, le secrétariat assure et coordonne l'organisation du concours cantonal du développement durable en vue de l'attribution de la bourse, du prix et de la Distinction cantonaux du développement durable. Il assure le suivi des projets primés et promeut la visibilité des lauréats.

7. Frais de la commission

Le montant des jetons de présence s'élève à **CHF11'530.-** et se répartit par semestre comme suit:

Période	1 ^{er} semestre (CHF)	2 ^{ème} semestre (CHF)	Montant total (CHF)
Montant (CHF)	10'060.00	1470	11'530.00

Cette somme concerne les séances du Conseil du développement durable, ainsi que celles du jury du concours (édition 2024).

Pour le Conseil du développement durable

Daniel Cattani
Président

